

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1307 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1307

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 août 1966

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro

1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

M. Martini Ernest, comptable contractuel catégorie C, 4e échelon, groupe III, chef comptable de la Subdivision des Eaux, propriétaire de la voiture Jeep-Wyllis, 9 CV, numéro minéralogique 643 D1, est autorisé à utiliser ce véhicule personnel pour les besoins du service dans la limite de 250 km par mois. M. Martini Ernest perceVra à ce titre une indemnité mensuelle de six mille cent douze francs Djibouti (6.112 FD.)